

## PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 08 décembre 2020

**Etaient présents :** Laurent TEIL, Antonia BOURDON, Julien JODAR, Alain PITON, Claude FAYAN, Sophie REBOREDO, Pierre VANDAMME, Dominique FONLUPT, Nathalie MOREL, Cécile PONTRELLI, Didier SERRE, Magalie ARNAUD, Rémi ASTIER, Renée DOREL, Denis MAZARD, Roland MISSAGUA, Pascale VALLET, Sandra LEON et Jacques BERTHET

**Absents excusés avec procuration :** Sandra LEON (procuration donnée à M. MISSAGUA) --

**Absent excusé sans procuration :** --

**Absents non excusés :** --

Mme Renée DOREL a été désignée secrétaire de séance

### Ordre du Jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 novembre 2020
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Demandes de subventions au titre de 2020
4. Parution du bulletin municipal : promotion des acteurs économiques locaux
5. Demande de subvention pour la médiathèque : mobilier et matériel informatique
6. Rénovation de l'éclairage public :
  - a. Extension rue des Granges
  - b. Rénovation tranche 2 rue du stade
7. Budget 2020 : modifications budgétaires
8. Personnel communal : attribution d'une prime de Noël
9. Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire
10. Modification de la délibération n°2020-026 : délégués au CNE38
11. Plan Communal de Sauvegarde : partenariat avec l'IRMA
12. Compte rendus des commissions communales
13. Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **N°2020-052- OBJET : Attributions des subventions au titre de 2020**

Mme REBOREDO, vice-présidente de la commission « affaires culturelles/communication/relation » avec les associations) fait part à l'assemblée des différentes demandes de subventions déposées au titre de l'année 2020 par les différentes associations locales et des propositions de montant à allouer pour chacune d'entre elles.

Il est rappelé que la somme de 18 000€ a été inscrite au Budget 2020 et qu'une somme de 500€ a été attribuée pour les communes sinistrées des Alpes Maritimes.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions énumérées ci-dessous :

nom des associations/clubs	montant pour 2020
Orgue et musique	130.00 €
FNACA	220.00 €
Football Club Serrières Sablons Chanas	1 820.00 €
ACCA (= chasse)	130.00 €
Amicale boules	160.00 €
AGSS (gym)	330.00 €
AGVSS (gym volontaire)	130.00 €
Association Accueil de nuit	175.00 €
Basket-Ball Serrières Sablons	685.00 €
Automne Joyeux	- €
Clair de Lune	130.00 €
Conscrits Sablons Serrière	130.00 €

nom des associations/clubs	montant pour 2020
la Renouée	130.00 €
Les Pilounettes	- €
Modélisme	165.00 €
Réveil Sablonnais Serriérois	950.00 €
Société Nautique	950.00 €
Sou des écoles	950.00 €
Mémoires de Sablons	- €
Handball Club Serrières Sablons	685.00 €
UCOL	130.00 €
CEN Isère	1 550.00 €
Entraide Loisirs Soleil 38	130.00 €
Parents Enfants différents bassin Rhonadien	130.00 €
Elan sablonnais	130.00 €
association "Vivre"	- €
Association Œuvres laïques	- €
ADMR	- €
SOUS-TOTAL	9 940.00 €

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'attribuer les montants mentionnés dans le tableau ci-dessous. Toutefois en ce qui concerne la subvention allouée au Conservatoire d'Espaces Naturel de l'Isère (CEN38), 3 élus se sont abstenus lors du vote de la subvention à cet organisme.

#### **N°2020-053- OBJET : Bulletin municipal –parution janvier 2021**

Au vu de la conjoncture actuelle et afin de relancer l'économie locale, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, d'offrir à l'ensemble des entreprises dont le siège social est situé sur la commune de SABLONS, un encart publicitaire sur le prochain bulletin municipal dont la parution est programmée pour le mois de janvier 2021.

#### **N°2020-054- OBJET : financement de l'acquisition de mobilier pour la médiathèque communale**

Faisant suite aux travaux de restructuration du Centre Socio-Culturel, le Conseil Municipal souhaite équiper la médiathèque de mobiliers neufs. Selon la délibération n°2020-043 du 06 octobre dernier, le montant des dépenses s'élève à 33 598.82€HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide

- de demander une subvention au Conseil Départemental
- de valider le plan de financement ci-dessous :
  - o coût de l'acquisition : 27 693,87€HT
  - o financement :
    - subvention du Conseil Départemental 30% = 8 308,14€
    - fonds propres de la commune 70 % = 19 385,73€
  - o autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

#### **N°2020-055- OBJET : acquisition de matériels informatique pour la médiathèque communale**

Faisant suite aux travaux de restructuration du Centre Socio-Culturel, le Conseil Municipal souhaite équiper la médiathèque de 3 postes informatique afin de développer l'accès au numérique sur la commune. Le coût de cet équipement est estimé à 2038.29€HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide

- de valider le plan de financement ci-dessous :
  - o coût de l'équipement informatique : 2 038,29€HT
  - o financement :
    - subvention du Conseil Départemental 30% = 611,49€
    - subvention au titre de la DETR 2021(50% sur 1 800€ plafonnés) = 900,00€
    - fonds propres de la commune = 526,80€
  - o autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

#### **N°2020-056- OBJET : Rénovation de l'éclairage public – extension rue des Granges**

Dans la continuité de la rénovation de l'éclairage public, le Conseil Municipal, demande à Territoire Energie Isère (TE38) d'envisager la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage public référencé affaire n°20-004-349 EP-extension rue des granges, dès que les financements seront acquis.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- o prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 4 389,00€
- o montant total des financements externes..... 1 620,00€
- o la participation aux frais de TE38 s'élève à 157,00€
- o la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 2 612,00€

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définit,
- de la contribution correspondante à TE38

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, :

- prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :
  - o prix de revient prévisionnel : 4 389€
  - o financements externes : 1 620€
  - o participation prévisionnelle (frais TE38+ contribution aux investissements) 2 769€
- prend acte de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de 157€
- prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnelle total de 2 612,00€.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Le paiement pourra être effectué en trois versements 1<sup>er</sup> (acompte de 30%, 2<sup>ème</sup> acompte de 50% puis solde).

- s'engage à inscrire cette dépense au Budget Primitif 2021.

#### **N°2020- 057- OBJET : Rénovation de l'éclairage public – extension rue du stade**

Dans la continuité de la rénovation de l'éclairage public, le Conseil Municipal, demande à Territoire Energie Isère (TE38) d'envisager la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage public référencé affaire n°20-002-349 EP-Rénovation tranche 2-extension rue du stade, dès que les financements seront acquis.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- o prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 36 378,00€
- o montant total des financements externes..... 13 425,00€
- o la participation aux frais de TE38 s'élève à 1 300,00€
- o la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 21 653,00€

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définit,
- de la contribution correspondante à TE38

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, :

- prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :
  - o prix de revient prévisionnel : 36 378€
  - o financements externes : 13 425€
  - o participation prévisionnelle (frais TE38+ contribution aux investissements) 22 953€
- prend acte de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de 1 300€
- prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnelle total de 21 653€.

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Le paiement pourra être effectué en trois versements 1<sup>er</sup> (acompte de 30%, 2<sup>ème</sup> acompte de 50% puis solde).

- s'engage à inscrire cette dépense au Budget Primitif 2021.

### N°2020-058- OBJET : Modifications budgétaires sur 2020

Sur proposition de M. JODAR, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

article	libellé	montant BP 2020	modifications budgétaires	total prévisionnel 2020 après modifications
60631	fournitures d'entretien	8 000.00 €	1 500.00 €	9 500.00 €
60632	fournitures de petit équipement	1 500.00 €	6 500.00 €	8 000.00 €
60636	vêtements de travail	2 000.00 €	1 000.00 €	3 000.00 €
6064	fournitures administratives	11 163.69 €	- 76.00 €	11 087.69 €
611	contrats prestations services	90 000.00 €	- 15 000.00 €	75 000.00 €
6135	locations mobiliers	6 200.00 €	3 300.00 €	9 500.00 €
615221	entretien bâtiments publics	20 000.00 €	- 14 790.00 €	5 210.00 €
615228	autres bâtiments	12 000.00 €	- 6 000.00 €	6 000.00 €
61524	entretien de bois et forêts	4 000.00 €	300.00 €	4 300.00 €
61558	entretien autres biens mobiliers	12 000.00 €	4 000.00 €	16 000.00 €
617	études et rec herches	- €	2 030.00 €	2 030.00 €
6188	autres frais divers	4 000.00 €	4 500.00 €	8 500.00 €
<b>sous-total</b>		<b>170 863.69 €</b>	<b>- 12 736.00 €</b>	<b>158 127.69 €</b>
6455	cotisations assurance personnel	26 000.00 €	3 800.00 €	29 800.00 €
6456	cotisations FNC	2 650.00 €	2 560.00 €	5 210.00 €
<b>sous-total</b>		<b>28 650.00 €</b>	<b>6 360.00 €</b>	<b>35 010.00 €</b>
6531	indemnités élus	58 000.00 €	5 400.00 €	63 400.00 €
6533	cotisations retraite élus	2 465.00 €	300.00 €	2 765.00 €
6534	cot.part élus	5 960.00 €	600.00 €	6 560.00 €
<b>sous-total</b>		<b>66 425.00 €</b>	<b>6 300.00 €</b>	<b>72 725.00 €</b>
673	annulation de titres sur exercices antérieurs	- €	76.00 €	76.00 €
<b>sous-total</b>		<b>- €</b>	<b>76.00 €</b>	<b>76.00 €</b>
<b>TOTAUX APRES ENREGISTREMENT DES MODIFICATIONS</b>		<b>266 336.69 €</b>	<b>- €</b>	<b>266 336.69 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

n° opération- article	libellé	montant BP 2020	modifications budgétaires	total prévisionnel 2020
<b>20</b>	<b>dépenses imprévues</b>	40 000.00 €	- 40 000.00 €	- €
<b>op.15</b>	<b>achat matériel de voirie</b>			
2152	installations de voirie	3 600.00 €	4 100.00 €	7 700.00 €
<b>op.16</b>	<b>achat matériel bureau mairie</b>			
2183	matériel de bureau-informatique	15 000.00 €	- 5 038.00 €	9 962.00 €
<b>op.25</b>	<b>achat véhicules</b>			
2182	matériel de transport	15 000.00 €	- 4 100.00 €	10 900.00 €
<b>op.46</b>	<b>restaurant municipal cantine</b>			
2188	autres immob.corporelles	- €	30.00 €	30.00 €
<b>op.53</b>	<b>outillage et matériel</b>			
2158	autres immob.corporelles	3 000.00 €	- 1 067.00 €	1 933.00 €
<b>op.55</b>	<b>rénovation bâtiments communaux</b>			
2135	inst.général agenct.aménagt.	- €	1 403.00 €	1 403.00 €
2313	immobilisaton en cours	25 000.00 €	- 1 403.00 €	23 597.00 €
<b>op.57</b>	<b>service incendie</b>			
21568	autre matériel et outillage	5 000.00 €	- 2 050.00 €	2 950.00 €
<b>op.69</b>	<b>groupe scolaire</b>			
2031	frais d'étude	- €	2 088.00 €	2 088.00 €
21312	bâtiments scolaires	10 000.00 €	687.00 €	10 687.00 €
<b>op.71</b>	<b>Centre Socio-Culturel</b>			
2135	install.générale.agenct.aménagt	51 899.56 €	- €	51 899.56 €
2313	immos.en cours-construction	730 790.42 €	119 000.00 €	849 790.42 €
<b>op.74</b>	<b>éclairage public</b>			
2315	immos.en cours install.techniques	36 280.00 €	2 950.00 €	39 230.00 €
<b>op.75</b>	<b>opérations nouvelles</b>			
2181	installat.générales-agenct divers	329 221.06 €	- 76 950.00 €	252 271.06 €
<b>op.76</b>	<b>vente restaurant</b>			
2313	immos.en cours-construction	- €	350.00 €	350.00 €
<b>TOTAUX APRES ENREGISTREMENT DES</b>		<b>365 501.06 €</b>	<b>- 74 000.00 €</b>	<b>291 851.06 €</b>

**N°2020-058-01- OBJET : Modifications budgétaires sur 2020**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Opérations d'ordre - chapitre 041 :

DEPENSES : article 2313 : 15 306.40€

RECETTES : article 2031 : 15 306,40€

**N°2020-059- OBJET : Personnel communal – attribution d'une prime de fin d'année**

Considérant que la commune ne peut organiser de festivités pour le personnel communal en cette fin d'année 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'allouer à chaque agent la somme de 50,00€ qui sera distribuée sous forme de chèques KADEOS

**N°2020-060- OBJET : modification de la délibération n°2020-026 – désignation des délégués au Conservatoire d'Espaces Naturels Isère (CEN38)**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de modifier la délibération n°2020-026 relative à la désignation des délégués au CEN38, de la façon suivante :

- M. Denis MAZARD est désigné comme délégué titulaire et M. Dominique FONLUPT, comme délégué suppléant.

**N°2020-061- OBJET : Mission avec l'Institut des Risques MAjeurs (IRMA) pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la révision du Plan Communal de Sauvegarde**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est indispensable de procéder à la révision du Plan Communal de Sauvegarde. Elle peut se faire assister de l'Institut des Risques MAjeurs (IRMA) avec l'appui d'un stagiaire. Un projet de convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage est soumis à l'assemblée.

Où l'exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et l'approche managériale associée avec une mission d'appui à un stagiaire (document annexé à la présente délibération)
- de valider la prestation dont le coût est réparti comme suit :
  - o 4 200,00€HT pour la mission d'assistance d'ouvrage à l'IRMA
  - o 3 500,00€ environ pour l'indemnisation du stagiaire
  - o 650,00€ pour la formation via l'IRMA de l' élu et l'agent chargé du Plan Communal de Sauvegarde
- d'héberger à titre gracieux le stagiaire
- de nommer Monsieur Roland MISSAGUA, élu référent pour le Plan Communal de Sauvegarde
- d'inscrire au budget primitif 2021 l'ensemble de ces dépenses et celles liées aux équipements indispensables pour l'application du PCS.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**N°2020-062- OBJET : Droit de place pour la vente d'huîtres à emporter**

Faisant suite à une demande de vente d'huîtres sur le domaine public pour les dimanches de décembre 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, de fixer le droit de place pour un emplacement rue Gustave Toursier, à 10€ pour un dimanche et un forfait de 20€ pour les 4 dimanches de décembre.

**N°2020-063- OBJET : convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Départemental de l'Isère a pour compétence obligatoire le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants. Il apporte son soutien à la création et la gestion des bibliothèques aux communes qui le demandent. Une convention est proposée afin de permettre à la commune de bénéficier d'une aide financière et technique, ainsi que des ressources de la Médiathèque Départementale. Suite à l'application du nouveau Plan Lecture 2020-2026, cette convention datant de 2010, a été actualisée pour tenir compte des évolutions, des orientations et des services du Département.

A ce titre, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée cette nouvelle convention.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique.

Il est précisé que la durée de cette convention est du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2026.

\*\*\*\*\*

**Approbation du PV de la séance du 08 décembre 2020**

M PRENOM	QUALITE	Observations éventuelles + signature
Laurent TEIL	Maire	
Antonia BOURDON	1ère adjointe	

Julien JODAR	2 <sup>ème</sup> adjoint	
Claude FAYAN	3 <sup>ème</sup> adjointe	
Alain PITON	4 <sup>ème</sup> adjoint	
Sophie REBOREDO	5 <sup>ème</sup> adjointe	
Magalie ARNAUD	Conseillère municipale	
Rémi ASTIER	Conseiller municipal délégué	
Jacques BERTHET	Conseiller municipal	
Renée DOREL	Conseillère municipale	
Dominique FONLUPT	Conseiller municipal délégué	
Sandra LEON	Conseillère municipale	Excusée Procuration donnée à M. MISSAGUA
Denis MAZARD	Conseiller municipal	
Roland MISSAGUA	Conseiller municipal	
Nathalie MOREL	Conseillère municipale	

Cécile PONTRELLI	Conseillère municipale	
Didier SERRE	Conseiller municipal	
Pascale VALLET	Conseillère municipale	
Pierre VANDAMME	Conseiller municipal	